

Extrait Conseil Municipal du 27 novembre 2023 : PARCELLE CHATEAU

- Le Maire

Bon, il me semblait. Classement de parcelles dans le domaine public- privé de la commune. Donc, considérant le bien communal six dix avenue des Marronniers, Le Château, puisque vous nous avez fait remarquer très justement que... Vous voyez, on vous écoute.

- Claudine F

Mais on a bien constaté, on a constaté qu'on levait des lièvres.

- Le Maire

Alors on va arriver à un consensus. Plus sérieusement, vous avez remarqué à juste titre que le château qui était avant propriété de l'hôpital local est devenu après propriété de la commune. Depuis ce temps, il n'était pas classé dans le domaine public, il n'avait pas de service public autre depuis. Néanmoins, il est bien de le préciser par délibération et de le faire tomber dans le domaine privé de la commune.

- Claudine F

Ce n'est pas du tout le sens de la délibération,

[00:05:24.150]

Mais c'était le titre général dont on parlait. Non ?

- Claudine F

Oui, mais non, non, ça ne va pas le faire. Je suis désolée, mais non.

- Le Maire

Je ne veux pas vous trompez.

- Claudine F

On réclame depuis très longtemps des ordres du jour un peu plus précis. Je lis la convocation qu'on a reçue. Et là, pour le coup, il y a quand même un plantage. Là, c'est le classement de parcelles dans **le domaine public**. C'est l'ordre du jour.

- Secrétaire de mairie

Ah bah non.

- Claudine F

Je lis la convocation qu'on a reçue.

- Le Maire

Bon, ok.

Donc je le reporte au prochain conseil municipal.

- Claudine F

Voilà. Tout à fait.

- Le Maire

Donc il n'est pas nommé en catégorie A. (en parlant du secrétaire)

- Claudine F

N'importe quoi, c'est pas du tout la question.

- Le Maire

Là, il me marque. Mais je suis d'accord avec vous, j'ai eu la même réaction que vous. Je lis, je lis, je lis "classement de parcelles dans le domaine public", je lis comme vous, mais sur la délibération il était bien noté "placement de parcelles d'un domaine public-privé".

- Mme Anjolas

Domaine public.

- Secrétaire de mairie

La question que vous m'avez posée, je vous ai bien répondu.

- Claudine F

Oui mais justement, on a trouvé ça bizarre.

- Milene V

Heureusement qu'on vous l'a posée cette question parce que sinon on n'est pas informés. Donc on attend que ce soit plus précis.

- Claudine F

On le mettra à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Milene V

Cela dit, ça pose question parce que vu son usage, ça aurait été peut être mieux de laisser dans le domaine public.

- Le Maire

Il n'est pas dans le domaine public.

- Mme Anjolras

Il n'y est pas justement.

- Claudine F

Mais d'usage, il est y est.

- Le Maire

Non, non, Il n'y a pas de service public dans ces bâtiments.

- Claudine F

Un **usage** public, pas un **service** public.

- Le Maire

Non mais même. Quel l'usage?

- Claudine F

Je veux dire comme la salle des fêtes.

- Le Maire

On reporte?

- Claudine F

Voilà.

- Le Maire

Et oui, mais bon, voilà, la question est close. On en parle la prochaine fois. Subventions aux associations. Vous voyez, vous avez écouté quand même.

- Milène V

Je ne suis pas sûre que ce soit en la faveur de la commune. Ça ne changera rien au débat.

- Le Maire

Non, ça changera rien à la décision pour autant. Mais...

- Claudine F

On le refera le mois prochain.

- Le Maire

On refera le débat au prochain conseil.

- Claudine F

Au prochain conseil.

- Le Maire

Ça nous occupe. Et puis bon, ça permet de laisser courir les bruits.

- Claudine F

Non mais ça fait longtemps qu'on vous demande des ordres du jour un peu plus précis. A chaque fois, je fais un sms à Sylvain pour lui demander des précisions.

- Mme Anjolras

Oui mais quand il répond vous n'en tenez pas compte.

- Claudine F

Mais oui mais en fait...

- Mme Anjolras

Il vous a répondu dessus.

- Claudine F

Oui. Ok.

- Milène V

Du coup on réagit en conseil municipal en fait. On n'est pas au courant, c'est pas la peine de...

- Le Maire

Bon allez, on passe au prochain point. On n'a pas de grands chevaux ici. Ne vous inquiétez pas.